

Image not found or type unknown



## Autorisation d'installation de climatiseur réversible dans tous les appartements

Par **sam01sam01**, le **03/03/2024** à **12:54**

Bonjour,

quelle est la démarche à effectuer pour avoir une autorisation générale d'installation de climatisation réversible dans tous les appartements d'une copropriété ?

En vous remerciant par avance.

Cordialement

Mr xxxx anonymisation

Par **youris**, le **03/03/2024** à **13:26**

bonjour,

vous proposez à votre syndic d'inscrire cette résolution à l'ordre du jour de votre prochaine A.G.

vous pouvez en discuter avec votre conseil syndical.

une autorisation générale n'est peut-être pas une bonne solution, car l'implantation du groupe extérieur est plus facile lorsque l'appartement comporte un balcon.

par contre, cela peut-être possible pour les pompes à chaleur air-air monobloc ou le groupe compresseur est à l'intérieur de l'appartement.

salutations

Par **Pierrepauljean**, le **03/03/2024** à **14:02**

bonjour

il ne faut pas oublier que sans aucune précision sur l'emplacement et le matériel utilisé, vous aurez des problèmes de nuisance sonores

Par **Visiteur**, le **03/03/2024** à **20:19**

Bonjour,

La démarche consiste à proposer une résolution à l'AG pour modifier le règlement de copropriété. Cette résolution doit donner les contraintes à respecter par chaque copropriétaire (caractéristiques techniques, avis de l'architecte, autorisation urbanisme) et prévoir le budget nécessaire pour la modification, la publication et les honoraires du syndic, du notaire, de l'architecte, etc.

Il est important avant de se lancer de définir des règles à respecter sinon vous aurez tout et n'importe quoi en quelques années sans aucun recours possible.

Vous pouvez aussi étudier une solution d'installation collective à laquelle les copropriétaires peuvent décider de se raccorder ou pas.